

BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2020 NUMERO 22

RETROSPECTIVE JUILLET 2019/MAI 2020

Au fil du Canal...ROUBIA



Le mot du Maire

C'est une bien étrange période que nous avons et sommes en train de vivre à l'occasion de cette crise sanitaire.

Nous avons d'abord cru que cette maladie ne nous concernerait pas puisqu'elle est apparue dans un pays bien loin de chez nous, la Chine. Puis, lorsqu'elle est arrivée en Europe, en Italie, qu'il ne s'agissait que d'une simple grippe, dont notre système de santé performant viendrait facilement à bout. Mais il fallut se rendre à l'évidence, ce virus était à la fois très contagieux et potentiellement mortel. D'autant que le discours, souvent contradictoire des autorités tant étatiques, que scientifiques, n'était pas rassurant, face à ce virus inconnu. Tous ont été dépassés par l'ampleur de la crise et l'inquiétude s'est installée. Puis est tombée l'annonce du confinement général le 17 mars. Nous n'aurions jamais pensé que, du jour au lendemain, notre vie quotidienne allait être autant impactée : plus d'école, plus de vie sociale, plus de contacts familiaux et de repas de famille, plus de visites à nos parents ou grands-parents âgés, l'annulation des animations associatives et sportives. Une vie économique au ralenti, nombreux d'entre nous n'ont plus pu aller travailler ou ont dû s'organiser en télétravail. Des restrictions drastiques à nos sorties, avec l'obligation de disposer d'une autorisation dérogatoire. Notre village a alors été confronté à une vie au ralenti mais il a continué à vivre dans le respect, plus ou moins facile pour chacun, des consignes de confinement. Toutefois, certains ont dû rester en pointe pour lutter contre le virus, tous nos remerciements aux soignants qui ont mené le combat au péril de leur propre santé. Il ne faut pas oublier non plus tous les autres qui ont continué à exercer leur métier indispensable aux autres : les aides à domicile, les facteurs, les éboueurs, les agriculteurs, les employés des commerces alimentaires...et tant d'autres que j'oublie de citer, au risque de leur propre contagion car les dispositifs de protection ont mis du temps à leur être fournis. A Roubia aussi chacun a dû s'adapter.

Comme partout ailleurs, à Roubia, des initiatives ont vu le jour pour nous faciliter notre vie confinée : je tiens particulièrement à remercier Frédi et Olivier du Mercat, qui bien qu'impactés par la fermeture du restaurant, ont laissé ouverte l'épicerie et ont diversifié son approvisionnement dans l'intérêt de tous. De même pour Alain et Nathalie du Jardin de la Clairette, qui ont réalisé des paniers, nous permettant de nous approvisionner en fruits, légumes et volailles. Ils ont été présents pour nous dans une période difficile, il ne faudrait pas, qu'une fois la crise finie, nous oublions leur engagement quand nous avons besoin d'eux.

Ont été aussi présents à vos côtés, les agents municipaux, Roubia est l'une des rares communes qui n'a pas fermé ses portes aux habitants, notamment pour les plus fragiles d'entre eux. Merci aux agents qui ont continué à assurer leurs missions, dans le respect d'un cadre protecteur pour eux. L'agence postale communale n'a été fermée que lorsque son poste de rattachement de Lézignan n'assurait plus aucune opération, elle a repris son activité dès que Lézignan a repris du service.

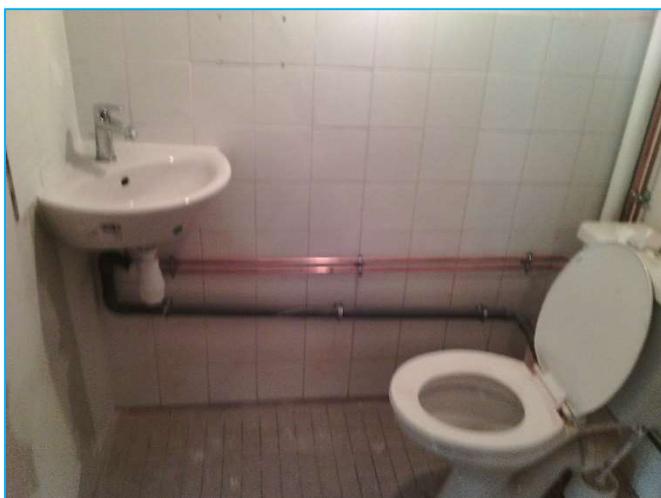
Des initiatives solidaires ont aussi vu le jour, individuelles quand certains ont apporté de l'aide à leurs voisins, collectives dans le cadre de la confection des masques solidaires, un masque pourra être ainsi offert à chaque habitant de la commune.

Il nous restera à faire le bilan dans les semaines à venir de l'impact de cette crise sanitaire, tant au plan individuel que collectif, mais je peux vous assurer que la municipalité sera aux côtés de ceux qui le nécessiteront. Nous définirons les modalités de ce soutien au fur et à mesure des besoins.

Il nous a semblé important dans cette étrange période de vous présenter quand même la rétrospective juillet 2019/mai 2020, du temps d'avant, celle d'une vie normale où nous ne redoutions pas de nous retrouver et de partager des moments conviviaux. L'enjeu qui est maintenant devant nous est de réussir notre déconfinement dans les conditions les plus sécurisées possibles pour retrouver au plus vite le plaisir de nous réunir.

Rétrospective juillet 2019/mai 2020

- **Juillet**
- **Création d'un WC aux normes handicapées au gymnase**



- **Aout**
- **Remplacement de la climatisation du Mercat**



- **Réunion de travail sur le projet de réfection du Pont**





- La pose d'un filet de protection sur le pont



- **Festival Vent de scène**



En partenariat avec les communes de Ventenac, Ginestas, Paraza, St Marcel et Roubia, un concert de chant lyrique a lieu à Roubia, interprété a cappella par Véronique Pain et Véronique Chevalier, accompagnées au piano par Léo Debono, avec une mise en scène de Jacques Brun.



- **Le marché nocturne des producteurs**



Une nouveauté cette année, le concours d'assiette gourmande de produits du terroir présents sur le marché, en présence des élus départementaux et du Maire de Paraza venu en voisin



Autre nouveauté, la mise à disposition des enfants de jeux gonflables



- **La grillade des Jardins Familiaux**



- **Septembre : c'est la rentrée scolaire**



Remise différée de la médaille de la ville à Myriam Espart qui lui avait été décernée le 13 juillet dernier



Remise de la médaille de la ville aux poussines de l'USR Volley qui pour la 1ere fois en 50 ans d'existence voyait une de ses équipes accéder à une finale de la coupe de France au milieu des 24 meilleures équipes françaises. Elles finirent à la 14° place.

Bravo à Aude Capo, Anaïs Viguié, Daisy Durrant, Elsa Philoreau et leur entraîneur Benjamin Bernard, leur arbitre Victoria Patrac



- **Octobre**
- **Installation de l'antenne Free**



- **La MJC fête Halloween**





- Novembre

- La journée citoyenne : aménagement de l'espace vert de l'avenue des Loisirs



Au fil du Canal...Roubia



Merci aux bénévoles

- Cérémonie du 11 novembre





Au fil du Canal...Roubia

- Le repas des aînés





Au fil du Canal...Roubia



Au fil du Canal...Roubia



L'animation assurée par « Mado la niçoise » aidée par Patrick et Jean-Louis

- **Les travaux d'électrification de l'antenne Free et préparatoires à l'arrivée de la fibre optique**





Au fil du Canal...Roubia

- **Décembre**

- **Thomas Espart et Myriam Espart médaillés lors de la Sainte Barbe**



A travers eux, tous nos remerciements aux soignants

- **Concert de la chorale le Triolet**



Le Triolet et Enchor du conservatoire du Grand Narbonne : 40 choristes sous la direction de Philippe Laurent, avec Marine Guilleux au piano. Au répertoire autour des musiques religieuses du Moyen Age et de la Renaissance

- **La transformation d'un des appartements rue des fauvelles pour le périscolaire en collaboration avec les communes d'Argens et de Paraza. La garderie devrait y être installée pour la prochaine rentrée scolaire**



- La réfection de l'étanchéité du toit de



l'ancien foyer

- **Le Noël de l'USR Volley**



- **Les décorations de Noël des enfants du périscolaire**



- **Le poste Roch pour la fibre**



- **Le Noël des employés communaux**



- Le Noël de la MJC



- La réfection de l'abreuvoir du canal par VNF



ANNEE 2020

- Janvier 2020
- Le loto de la MJC



- Les vœux à la population





Discours des vœux du Maire

« Mesdames et Messieurs,

Pour commencer je vous adresse, en mon nom, en celui du Conseil Municipal et des employés communaux, à toutes et tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année 2020, pour vous-même et pour toutes les personnes qui vous sont chères. J'ai aussi une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés en 2019 ou en ce tout début d'année 2020, et pour ceux, malades, qui n'ont pu se joindre à nous ce soir.

Pour notre village, je souhaite qu'il continue à constituer pour chacun d'entre nous un cadre de vie agréable, où il fait bon vivre et où on se sent en sécurité. Le Conseil Municipal, par son action dont je vais faire la rétrospective, a continué d'œuvrer dans ce sens en 2019, comme lors des années passées, pour y contribuer tous ensemble, élus comme agents communaux, qu'ils soient tous remerciés pour leur engagement à votre service et à celui du développement de Roubia. Nous avons aussi agi en lien étroit avec des partenaires : les communes voisines d'Argens et Paraza dont je salue les maires et les remercie de leur présence, les pompiers, la communauté de communes, le département, la région, les services de l'Etat, avec un remerciement particulier aux services de gendarmerie. Je n'oublie pas dans mes remerciements les associations locales, les commerçants, les agriculteurs et les artisans, qui contribuent tous dans leur domaine à faire de Roubia un village vivant, attractif et qui va de l'avant.

En 2019, ont donc été menées les actions suivantes :

- la continuation de la réalisation de l'agenda accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : par la création d'un WC handicapé au gymnase et la matérialisation des places de parking pour les handicapés. Il nous reste encore à réaliser l'accessibilité de la salle des chasseurs et celle du cimetière

- la réhabilitation de 4 bâtiments communaux :

- mise en place de chéneaux au gymnase et à l'immeuble communal pour éviter les nuisances de l'écoulement des eaux pluviales

- réfection de l'étanchéité de la toiture du Foyer municipal pour éviter le renouvellement du dégât des eaux qui s'est produit dans la maison mitoyenne

- la réinstallation du parafoudre sur le clocher de l'église

- la poursuite de l'élimination des compteurs en plomb résiduels sur le réseau d'eau potable, la réparation de fuites d'eau importantes sur le réseau communal, le remplacement des pompes défectueuses du surpresseur

- le remplacement d'envergure des néons défectueux du gymnase. Concernant nos relations avec notre prestataire gérant l'éclairage public, nous avons défini de nouvelles règles de fonctionnement leur rappelant que nous étions le donneur d'ordres. L'engagement a été pris pour que le poteau défectueux rue de la Bugadière soit réalisé d'ici fin janvier 2020, sous peine de changement de prestataire.

- l'embellissement du village : un aménagement de l'entrée du village côté de Pouzols a été réalisé et des fleurs et arbustes ont été plantés avenue des loisirs lors de la journée citoyenne. L'entretien du village a constitué notre priorité puisqu'un emploi d'un agent contractuel à mi-temps a été créé à cet effet, puis un 2^e suite à l'arrêt prolongé d'un agent technique titulaire

La sécurité routière a constitué une autre de nos priorités par l'installation de stops avenue des loisirs pour sécuriser les abords de l'école, couplé à la réduction de la vitesse à 30 km dans tout le village. La sécurité étant l'affaire de tous, il ne tient qu'à nous tous de respecter le code de la route et d'avoir un comportement responsable, sinon le non respect des règles relève du ressort de la gendarmerie et de la verbalisation.

Nous avons aussi œuvré au rappel des règles du vivre ensemble en matière de propreté et de salubrité : projet de stérilisation des chats errants en collaboration avec l'association « les chatsd'oc », rappel de l'importance de la gestion des ordures et déchets ménagers pour lesquels tous les équipements sont en place (containers pour les déchets non recyclables, colonnes de tri sélectif, déchèterie de Raissac). J'en profite pour vous informer que la communauté de commune a décidé de créer une déchèterie à l'entrée de Lézignan à proximité de la casse Waeldo dans les prochains mois). Pour notre part, pour compléter ce dispositif, nous allons installer des bennes à cartons, car ceux-ci sont régulièrement retrouvés dans les containers à poubelle ménagère ou autour des colonnes de tri sélectif. A l'heure où les préoccupations environnementales de protection de notre planète, et pour ce qui nous concerne de notre village, devraient être majeure pour protéger l'avenir des générations futures, il reste beaucoup à faire à Roubia pour y éveiller davantage les consciences, nous continuerons à nous y employer. De même qu'en matière de lutte contre les dépôts sauvages d'ordures dans la nature.

La question de la divagation des chiens et de leurs déjections a aussi occupé le débat public en 2019 : nous avons décidé d'installer 2 bornes de distribution de sacs à déjection dans le village (place Delfau et devant le Mercat) ; nous comptons sur les propriétaires de chiens promenés en laisse pour les utiliser. Pour les chiens qui divagent de façon régulière, nous disposerons prochainement de la fourrière intercommunale pour y remédier.

Pour sécuriser la population face aux risques majeurs, nous avons aussi mis en place un premier plan communal de sauvegarde qui définit le rôle de chacun en cas de risque d'inondation ou de feu de forêt. Nous devons encore le compléter par un plan d'action en cas de canicule ou de grand froid, dont nous vous rendrons compte.

Des ateliers organisés par l'association Petit à Petit ont été proposés aux familles de jeunes enfants ; en partenariat avec l'Espace Sénior du Pays Corbières Minervoises, des ateliers seront aussi proposés dès le mois de février aux aînés.

Au plan culturel, nous avons soutenu le Festival Vent de scène, qui nous a proposé cet été un spectacle lyrique de grande qualité à l'église.

Un nouveau règlement de mise à disposition des salles communales a été établi et la location de 2 d'entre elles a été réouverte aux habitants de Roubia, avec un maintien de priorité pour les associations ayant leur siège social à Roubia, que nous avons continué à fortement soutenir.

Pour finir, je vais énumérer les travaux qui vont aussi modifier l'aspect de notre village dans les mois à venir :

-la finalisation des travaux d'électrification de l'antenne Free et d'installation de la fibre optique, sous l'égide du Syaden, syndicat départemental d'énergie

-l'entretien régulier des berges du Canal suite à la reprise des liens avec VNF ; vous avez sans doute remarqué la réhabilitation de l'abreuvoir en bordure du canal d'un très bel effet

-la crèche intercommunale : le budget pour les études préalables a été voté par la communauté de communes et celles-ci vont démarrer très prochainement selon nos dernières informations

-la réfection par les services du département de la route D 67 qui traverse le village : 2020 rééquilibrage de la route, 2021 changements du revêtement

-ont aussi commencé les travaux de la 1ere maison du lotissement SERRIS/ROUSSEAU dont la rétrocession de la voirie et de la gestion des réseaux à la commune a été décidée en Conseil Municipal Reste devant nous pour l'année 2020, à régler les dysfonctionnements de la station d'épuration et de mise aux normes règlementaires respectueuses de l'environnement du dispositif de remplissage et de lavage des engins agricoles. Le Conseil Municipal a aussi décidé de mettre aux normes la gestion du cimetière dont nous vous communiquerons les modalités dans les semaines à venir.

Ne pouvant aller plus loin pour les perspectives pour 2020, année électorale oblige, nous allons faire un état des lieux sur 2 dossiers :

-le projet de réhabilitation du pont tel que les services départementaux l'envisage

-l'étude que nous allons lancer concernant la modernisation de l'éclairage public

Puis après ces présentations, nous vous inviterons à l'apéritif qui nous a été préparé par le traiteur Arqué d'Ornaisons que vous pourrez déguster avec les vins de nos producteurs locaux.

Bonne soirée et Bonne année à vous «

- **L'installation de distributeurs de sacs pour les déjections canines : merci aux propriétaires de chiens de les utiliser. Pour rappel la divagation des chiens est interdite.**



Un autre distributeur est installé au Mercat

- **La galette des rois à la bibliothèque**



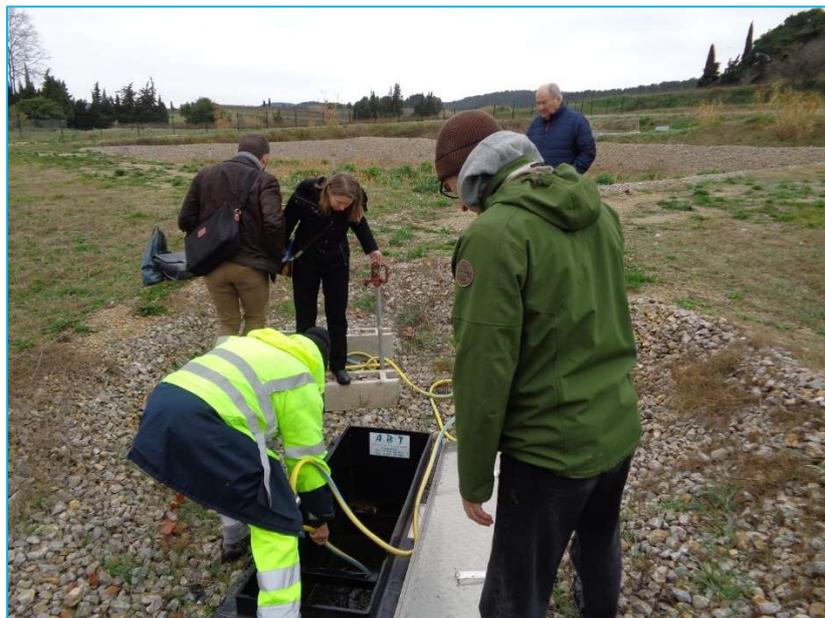
- **Les inondations du 23 janvier**



Au fil du Canal...Roubia



- **L'inspection de la station d'épuration**



- **Février**
- **Réunion de concertation avec les agriculteurs concernant la colonne de remplissage et l'aire de lavage des engins agricoles, en collaboration avec la Chambre d'agriculture**



- **La réinstallation du lampadaire rue des lavandières**



- Vol d'une partie du grillage de la station d'épuration, après celui de panneaux et d'une partie de l'outillage des employés communaux : plainte a été déposée à la gendarmerie après chaque vol



- Création d'un plan incliné pour accéder à la salle des chasseurs et préparation de l'espace pour poser la benne à cartons



- Mars
- Le repas de fin de saison des chasseurs



- Pose de la 1ere pierre de la crèche intercommunale en présence des personnalités





- Le carnaval de la MJC



Au fil du Canal...Roubia

• 15 mars : 1^{er} tour des élections municipales

| Participation | Inscrits | % |
|---------------|----------|---------|
| Inscrits | 365 | 100 % |
| Abstentions | 165 | 45,21 % |
| Votants | 200 | 54,79 % |
| Blancs | 1 | 0,27 % |
| Nuls | 10 | 2,74 % |
| Exprimes | 189 | 51,78 % |

Participation : 54.79 %

- Geneviève LOPEZ : 186 voix
- Olivier PALAU : 176 voix
- Claude VENTUROSO : 175 voix
- Nathalie ESCAMEZ : 171 voix
- Brice BOURDIOL : 170 voix
- Frédérique PRIERE : 168 voix
- Fabienne TEIXEIRA : 167 voix
- Mathias BRIECHLE : 167 voix
- Karim IDJELLIDINE : 166 voix
- Christophe BOUSSIEUX : 164 voix
- Justine MORIN : 162 voix
- Robert PORTANTE : 159 voix
- Florie ESQUIROL : 157 voix
- Claudine ROUANET : 153 voix
- Bernadette KOLB : 151 voix

Du fait de la crise du coronavirus la nouvelle équipe municipale n'a pu être installée et c'est l'ancienne équipe qui reste en charge des affaires communales

La loi d'urgence COVID-19 a été promulguée le 23 mars dernier. Tous ceux qui ont été élus au 1^{er} tour restent élus, mais ils ne prendront leur fonction que plus tard. D'ici là, le mandat des sortants, dans toutes les communes et les EPCI, sans exception, est prorogé jusqu'à la prise de fonction des nouveaux élus.

Là où un second tour est nécessaire, il se tiendra au plus tôt en juin, si la situation sanitaire le permet.

Le gouvernement prendra un décret (en mai-juin) pour fixer la date d'entrée en fonction des nouveaux élus. Les conseillers municipaux d'installation devront se tenir entre 5 et 10 jours après cette date.

ANNONCE DE TRAVAUX

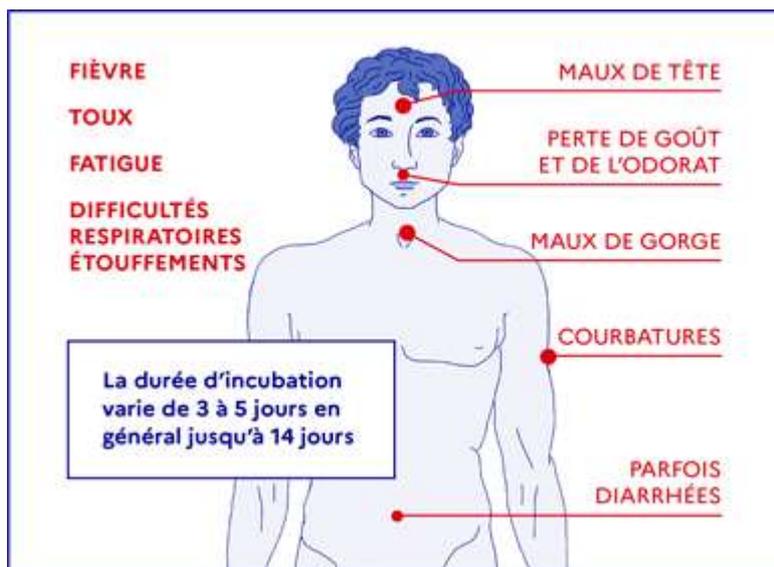
Début mai, des travaux, décidés par le département sont intervenus à l'angle de l'avenue des écoles de l'avenue des Vignerons pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales. Puis interviendra le début de la réfection de la D67, qui traverse le village (de l'entrée route d'Argens au Pont), qui éliminera tous les défauts de la route. Ces travaux se dérouleront les 3, 4 et 5 juin prochains. Une circulation alternée sera alors mise en place. Puis en 2021, le revêtement de la route sera imperméabilisé.

• Virus

Les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'homme et chez l'animal. On sait que, chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le dernier coronavirus qui a été découvert est responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le réservoir de virus est probablement animal. Même si le SARS-CoV-2 est très proche d'un virus détecté chez une chauve-souris, l'animal à l'origine de la transmission à l'homme n'a pas encore été identifié avec certitude. Plusieurs publications suggèrent que le pangolin, petit mammifère consommé dans le sud de la Chine, pourrait être impliqué comme hôte intermédiaire entre la chauve-souris et l'homme.

La majorité des cas initialement décrits concernait des personnes ayant fréquenté un marché d'animaux vivants. L'hypothèse d'une zoonose (maladie transmise par les animaux) est donc privilégiée. La transmission interhumaine est établie et on estime qu'en l'absence de mesures de contrôle et de prévention, chaque patient infecte entre 2 et 3 personnes.

Quels sont les signes ?



fièvre
maux de tête
toux
perte de goût et de l'odorat
difficultés respiratoires
étouffements
maux de gorge
courbatures
parfois diarrhées

la durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours

Comment se transmet-il ?



Les gestes barrières à adopter



- Lavez-vous très **régulièrement** les mains



- Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



- Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Les masques réutilisables

Un masque réutilisable sera remis gratuitement à chaque roubianais

La commune a effectué une commande de masques réutilisables auprès de la Communauté de Communes. Un élan de solidarité organisé par Justine Morin a aussi permis la réalisation de masques solidaires.

Avec tous nos remerciements aux donateurs de tissus, élastiques : Henri, Marcel, Martine, Denise, Sandra, Robert, Michèle, Mireille, ainsi qu'à la MJC...

Ainsi qu'aux couturières solidaires : Justine, Joëlle, Julie R, Lucie, Natacha, Zizou, Jeannette, Jacqueline, Julie B, Agnès, Elodie, Babeth, Evelyne et à toutes celles et ceux que je n'ai pas cités

Merci encore pour cette initiative solidaire

TOUT SAVOIR SUR LE MASQUE GRAND PUBLIC

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

➤ **Projet de réparation du Pont de Roubia**

Extrait de l'étude GEPEC SUD OUEST octobre 2019

Les élus municipaux de Roubia ne sont pas favorables aux conclusions de cette étude qui viserait à refaire le pont à l'identique et de ce fait à réduire le tonnage des véhicules à 3.5 tonnes

Cet ouvrage est un pont en maçonnerie de pierre droit constitué d'une voûte. Celle-ci a une ouverture de 9.05m et la longueur totale de l'ouvrage est de 28.50ml (longueur du parapet aval), la largeur de la voûte est de 4.25m et une largeur utile de chaussée de 3.00m. La nature des fondations des culées et des piles est inconnue.

SYNTHESES DES INVESTIGATIONS PRÉCÉDENTES

L'inspection détaillée de GETEC SUD-OUEST réalisée en Avril 2019 a relevé de nombreux désordres résumés dans la conclusion suivante : « Cet ouvrage permet à la Route Départementale 67 de franchir le Canal du Midi sur la commune de ROUBIA. Il est constitué d'une simple voûte en maçonnerie pierre. Il présente dans sa globalité un état de fonctionnement inquiétant.

L'étroitesse de la chaussée, l'absence de vue dégagée provoquée par la forme en dos d'âne du pont et la vétusté des ouvrages gênent le trafic automobile, poids lourds et engins agricoles. Cette problématique est clairement la cause des principaux désordres observés sur l'ouvrage qui rappelons-le n'a jamais été construit dans le but de faire passer de tels véhicules.

En effet, malgré le remplacement des parapets ayant permis l'augmentation de la distance entre éléments de retenue, les chocs répétés sur les garde-corps métalliques et encorbellements béton sont aujourd'hui les témoins de l'inadéquation de la géométrie de l'ouvrage avec le passage de véhicules poids lourds et semi-remorque de longueur supérieure à 16 ml.

De plus, on constate des décolllements et fractures des pierres de bandeau témoignant un problème de circulation de véhicules trop lourds et trop près des rives rendu possible par les aménagements des superstructures (suppression des chasse-roues, rechargement de chaussée, suppression des parapets et constructions de trottoirs en encorbellements...).

A la vue de tous ces éléments, il paraît donc indispensable de mettre en place dès à présent un itinéraire de déviation pour les poids lourds et une limitation en tonnage de l'ouvrage fixée à 3,5 tonnes.

Un avant-projet de réparation de l'ouvrage devra également être réalisé rapidement afin de restaurer la structure de la voûte et les dispositifs de retenue.»

HISTORIQUE

Le pont de ROUBIA, un pont de 1ère génération.

Les travaux de creusement du Canal ont commencé en 1675 et se poursuivent jusqu'en 1681. Le processus de rétablissement des communications s'est mis en marche tardivement par rapport à la construction du Canal. La 1ère campagne de construction se situe entre 1681 et 1692.

L'archevêché de Narbonne, l'un des plus puissants et plus riche de France, ordonne une campagne de repérage des voies jugées indispensables et obtient son recensement à la fin de 1679.

La 1ère campagne donne lieu à la construction de 13 ponts. Ils sont édifiés sur le même plan et par les mêmes techniques de construction : « ouvrages qui se caractérisent par leur aspect massif où les ailes placées dans l'alignement des culées, forment une grande muraille seulement percée de l'arche. Aucun décor ne vient égayer des parements austères plus ou moins enduits où la pierre de taille rare est réservée aux parements des piles jusqu'à l'imposte de l'arche et à la voûte. Les culées laissent un passage étroit aux barques... La forme de l'arche, plus ou moins régulière, est un arc-plein-cintre, souvent légèrement aplati pour conserver la hauteur recommandée de 19 pieds... ». Extrait de l'ouvrage : Franchir le Canal du Midi – Les ponts de la grande retenue – de Languedoc Roussillon inventaire du patrimoine, édition Focus Patrimoine.

Le pont de Roubia est définitivement réceptionné en janvier 1692.

Aujourd'hui, il ne reste des 13, que 6 ponts qui sont plus ou moins bien conservés. Ce sont les ouvrages de : Roubia, Paraza, Ventenac Le Somail, Pigasse et Colombier.

Le pont de Roubia, un patrimoine dégradé a conservé : une partie des culées et la voûte d'origine en pierres de taille. En revanche, le tablier a été profondément remanié, le dos d'âne fortement adouci par l'exhaussement des rampes, les parapets et bornes chasse-roues ont totalement disparu pour élargir la chaussée. Pour finir, un garde-corps a été ajouté sur un encorbellement béton en remplacement des parapets en pierre.

MOTIF DES TRAVAUX :

A ce jour, une circulation abondante de véhicules lourds et non adaptés utilise ce pont. Les bus scolaire, camions citernes et tracteurs ne sont pas adaptés du point de vue géométrique et endommagent l'ouvrage.

Le poids et la fréquence de passage de ces véhicules ont fortement altéré la chaussée. Leur gabarit imposant, a provoqué des fractures des murs en retour à la suite des chocs directs ou aux passages répétés sur les corps de trottoir au droit des zones difficilement manœuvrables.

• Aspect historique :

Ce pont franchissant le « Canal du Midi » est un ouvrage classé et toutes modifications importantes doit faire l'objet d'une étude d'impact patrimonial transmis par le ministère aux instances de l'UNESCO.

Après plusieurs projets d'élargissement étudiés, il est finalement décidé de procéder à une simple réparation de l'ouvrage avec rétablissement de sa géométrie d'origine et notamment la reconstruction de parapets et une réduction de la largeur utile de chaussée.

Pour la réhabilitation de l'ouvrage, il a donc été décidé de reconstruire l'ouvrage conformément à son état initial.

Les trottoirs en béton et les garde-corps seront déposés et remplacés par des parapets maçonnés, ramenant de ce fait la largeur hors tout de l'ouvrage de 4.50 à environ 3.96m.

A l'origine, les chasse-roues réduisaient la largeur de chaussée à 2.58m (voir plan ci-dessous), mais il paraît compliqué aujourd'hui de restreindre autant la largeur utile... Les trottoirs seront donc

remplacés par des chasseroues de 15 cm qui réduiront simplement la largeur utile de chaussée à 2.86 m.

La circulation du pont sera donc automatiquement limitée en gabarit.

TRAVAUX ENVISAGES :

-CONFORTEMENT DES MAÇONNERIES DE L'OUVRAGE

➤ PIQUAGE ET REJOINTOIEMENT DES MAÇONNERIES

Actuellement, les tympans, les parapets et les murs en aile sont en maçonneries de pierre jointoyée. Le temps et les conditions climatiques ayant grandement dégradé les joints, après dévégétalisation et nettoyage haute pression, il sera nécessaire de piquer et rejointoyer la totalité des maçonneries conservées. Le rejointoiement est donc estimé à 100 % de la surface totale des parements. Ces maçonneries feront alors l'objet d'un rejointoiement adapté : – sondage et purge de tous les joints présents, – nettoyage par soufflage d'air, – humidification par soufflage et d'eau, – étalement éventuel des pierres par calage, – rejointoiement mécanique avec un mortier bâtard (2/3 ciment, 1/3 chaux), – finition des joints brossée en léger creux arrondi. On évitera de laisser des joints ouverts à la fin d'une journée de travail. Des plots d'essai préalable serviront à valider le type et la couleur du mortier de rejointoiement.

➤ INJECTION DE COULIS POUR RÉGÉNÉRATION DES MAÇONNERIES

En plus des rejointoiements, il s'agit également d'assurer une injection des fissures les plus ouvertes relevées contradictoirement sur site au démarrage des travaux. Les fissures dans la maçonnerie à injecter au coulis de ciment seront identifiées lors de la mise en place des échafaudages.

Une attention particulière sera portée sur la protection du cours d'eau contre les pertes de coulis ou de laitance lors des travaux d'injection.

Les injections sont réalisées à minima 48 h après réalisation des derniers joints.

L'injection sera réalisée en pression limitée à 1 bar. Un système de mesure du volume injecté (+/- 5l) sera mis en place.

➤ RECONSTITUTION DES PIERRES ALTÉRÉES ET DÉTÉRIORÉES

Il s'agit de reconstruire les parties de maçonnerie démolies (pierres gélives). Seules les pierres présentant des désordres importants seront reconstruites ou remplacées (suivants préconisation des ABF). Etapes de reconstitution des pierres dégradées : – Purge de la zone dégradée sur une profondeur de 10 cm pour garantir une épaisseur suffisante pour le mortier – Ancrage d'épingles inoxydables au niveau de la zone dégradée – Mise en place du mortier de réparation ton pierre (ton identique aux pierres de maçonnerie) au niveau de la zone dégradée Les redans existants seront reproduits dans les mêmes proportions. Des plots d'essais seront faits pour contrôler la teinte du mortier par rapport aux maçonneries existantes.

➤ RÉFECTION DES MURS EN RETOUR

Les murs en retour amont rive gauche et aval rive droite présentent des fractures importantes avec déversement. Ces murs seront déposés soigneusement au moyen d'engin mécanique. Il faudra veiller à ne pas altérer les parties conservées. Les pierres maçonnées et les briques déposées devront faire l'objet d'un tri afin d'être remployées si possible à la reconstruction des murs. Ils seront ensuite rebâti à l'identique.

-MISE HORS D'EAU DE L'OUVRAGE

➤ DÉCAISSEMENT DE LA CHAUSSÉE

Afin de permettre la mise en place d'une étanchéité sur l'ouvrage et de profiler la chaussée, celle-ci sera décaissée sur une épaisseur moyenne d'environ 15 centimètres, sur toute sa largeur et sur toute la longueur de l'ouvrage afin de recréer un profil en long correct. L'opération devra contenir toutes les précautions nécessaires à la non-altération des réseaux existant.

Pour rappel, la fermeture complète est obligatoire, il faudra prévoir un contournement jusqu' à la réparation de la chaussée

Les côtes précises de terrassement figureront sur les plans du DCE.

➤ COUCHE SUPPORT D'ÉTANCHÉITÉ

Il s'agit du béton bitumineux 0/6 constituant la couche d'assise de l'étanchéité sous chaussée. Il sera appliqué par le Titulaire sur toute la longueur de l'ouvrage de tranchée drainante à tranchée drainante sur une épaisseur de cinq (5) centimètres minimum conformément aux plans annexés.

➤ COMPLEXE D'ÉTANCHÉITÉ

L'étanchéité sous chaussée sera constituée de feuilles préfabriquées à base de bitume élastomère de type « Parafor Ponts » collée sur une épaisseur de 5 cm minimum de béton bitumineux 0/6. Cet enrobé sera réglé de telle manière à obtenir une pente en toit 2.5% sur le profil en travers. Des tranchées drainantes récupérant les eaux recueillies par l'étanchéité de chaussée seront mises en place de part et d'autre de l'ouvrage

➤ RELEVÉS D'ÉTANCHÉITÉ :

Afin d'assurer sa continuité sur l'ouvrage, l'étanchéité doit obligatoirement être relevée le long des parapets. Les relevés seront exécutés sur un minimum de 15.00 cm et seront recouvert par une pierre maçonnée.

Une engravure accompagnée d'un enduit ciment grillagé puis un recouvrement avec une pierre maçonnée sera réalisé dans les parapets afin de protéger le relevé.

Il sera disposé un drain d'étanchéité permettant de recueillir les eaux à l'interface étanchéité/couche de roulement. Ce drain sera évacué au droit des tranchées drainantes aux abouts de l'ouvrage.

➤ TRANCHÉES DRAINANTES

On réalisera des tranchées drainantes aux abouts de l'ouvrage pour évacuer les eaux recueillies par le complexe d'étanchéité et en provenance des remblais aux abords.

Ces tranchées seront constituées d'une enveloppe géotextile, d'un drain PVC et d'un remplissage en matériau drainant (cailloux roulés). Des exutoires en pierre, afin de préserver l'esthétique de l'ouvrage, seront réalisés dans les murs tympans en amont rive gauche et en aval rive droite.

-TRAVAUX SUR LES SUPERSTRUCTURES ET ABORDS DE L'OUVRAGE

➤ DÉMOLITION DE L'ENCORBÈLEMENT BÉTON ET DÉPOSE DES GARDE-CORPS

Les trottoirs en encorbèlement béton, le lit de briques les supportant, et les garde-corps seront déposés sur tout le linéaire existant. Un soin tout particulier devra être pris lors de la dépose des trottoirs pour ne pas altérer les tympans de l'ouvrage.

➤ RECONSTRUCTION DES PARAPETS

Il est souhaité de redonner l'esthétique originelle de l'ouvrage. Pour se faire, des parapets maçonnés seront réalisés, supprimant ainsi les trottoirs existants est ramenant une largeur utile de chaussée à 3.16m. Le montage des parapets sera réalisé à l'aide d'un mortier de hourdage dont la formulation sera soumise à acceptation par le Maître d'Œuvre. La hauteur finale depuis chaussée sera de 80cm. La maçonnerie mise en œuvre devra être la plus fidèle possible à la maçonnerie d'origine et sera soumise à acceptation du Maître d'œuvre.

-MISE EN PLACE DE CHASSE ROUE

Afin de limiter le gabarit des véhicules et le contact direct sur les parapets maçonnés des chasses roues en pierre seront disposés de part et d'autre de la chaussée, réduisant celle-ci localement de 3.16 à 2.86m.

- RÉALISATION DE LA CHAUSSÉE

La chaussée sera reconstituée après la mise en place de l'étanchéité. 2 choix sont proposés pour la réalisation de la chaussée : • Une chaussée en BBSG 0/10 » • Une chaussée en pavé carrossable. Elle comprendra sur l'ouvrage : - Une couche de roulement en béton bitumineux 0/10 de 7 cm d'épaisseur après compactage.

Solution n°02 : Réalisation de la chaussée en pavés carrossables

Elle comprendra sur l'ouvrage : - Une chaussée en pavés de granite d'une épaisseur de 8cm.

Principe de mise en œuvre de la chaussée en pavé carrossable :

- **Les blocages de rives** : Lors de la pose des pavés il nécessaire de constituer des blocages latéraux au moyen de bordures en granite, ou longrines latérales en béton, qui ont pour but de prévenir le glissement des pavés sous l'effet de la circulation des véhicules et par suite l'ouverture des joints. Dans notre cas, nous nous servirons de la réalisation des parapets maçonnés pour jouer le rôle de blocage de rives. Il faudra prendre soin d'utiliser des pavés spéciaux prévus pour le raccordement avec les butées de rive.

- **Le lit de pose** : Le lit de pose est nivelé à la règle. Il doit être uniforme, d'une épaisseur constante de 3cm, il ne doit en aucun cas servir pour rattraper des défauts de planéité. En cas de pose mécanique, le lit de pose est pré-compacté à la plaque vibrante pour éviter l'orniérage éventuel provoqué par la machine évoluant sur les pavés non compactés.

- **La pose des pavés** : Le type d'appareil à mettre en œuvre est dépendant du type de véhicule et du trafic empruntant le pont. Le choix d'un appareillage à lignes de joints discontinues est acceptable pour un trafic normal de véhicule léger, sinon il faudra se tourner vers la solution d'une pose en chevron pour un trafic plus important. Cette pose peut être manuelle ou mécanique.

- **Réalisation des joints** : Le garnissage des joints sera réalisé soit en sable soit au mortier (ou coulis). Ce choix sera laissé à la Maitrise d'Ouvrage suivant les prescriptions éventuelles des services de conservation du patrimoine.

Une réunion devait avoir lieu mi-mars avec les services de la DREAL pour défendre la position de la commune et d'obtenir l'accord d'élargissement du Pont. La réunion a été reportée et nous sommes dans l'attente d'une nouvelle date.



**MAIRIE**

16 AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE 11200 ROUBIA 04/68/43/22/77 Fax 04.68.43.34.54

Courriel : mairie.roubia@wanadoo.fr

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h (fermé le jeudi)

Site internet : www.roubia.fr : vous y trouverez toute l'actualité communale

Notre page facebook : commune de roubia

AGENCE POSTALE (dans les locaux de la Mairie) 04/68/91/18/58

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h30

DECHETTERIE RAISSAC

Ouverture du mardi au samedi de 13h30 à 17h30

BIBLIOTHEQUE (derrière la mairie) 04/68/91/80/13

Ouverture le vendredi de 13h30 à 15h30

ECOLE : 04/68/43/26/06

ETAT CIVIL**Naissances**

27 octobre 2019 : Lucian RUBIO

1^{er} mars 2020 : Anna PLUVION

Décès

19 octobre 2019 : Thomas HEMSWORTH

8 avril 2020 : Joseph SAINTE COLOMBE

11 avril 2020 : Jean-Jacques BOURGES

En raison de la crise sanitaire, les cérémonies du 19 mars, du 8 mai n'ont pas eu lieu en public. Les festivités du 13 juillet ont été annulés, ainsi que les animations des associations jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Les maires de Roubia Argens Paraza ont décidé, en concertation avec les directeurs d'école, les directeurs du périscolaire, et suite au résultat du sondage parents, de ne pas rouvrir les écoles du RPI

Les enfants ne pouvant être accueillis dans des conditions de sécurité suffisantes

- du fait du caractère pathogène du virus covid19 et qu'il constitue une menace sanitaire grave
- du fait de la difficulté de faire respecter à des enfants des gestes barrières indispensables à la limitation de la circulation du virus
- du fait que les jeunes porteurs du virus ne présentent pas toujours les symptômes de la maladie alors même qu'ils l'ont contractée
- du fait que la configuration des bâtiments scolaires ne permettant pas de répondre aux mesures barrières imposées par le protocole sanitaire gouvernemental et de l'impossibilité d'appliquer un système de flux différencié aux entrées, aux couloirs du fait de l'exiguïté des locaux
- du fait que la consigne de nettoyage et de désinfection des locaux, ne pourra être respectée du fait du manque de personnel et de matériel disponible
- du fait de l'impossibilité de mettre en place un accueil périscolaire et de mettre en place la restauration scolaire
- du fait qu'est assuré un enseignement à distance pour tous les enfants du regroupement scolaire

